



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

## SEANCE DU 16 MARS 2016

### Nombre des Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil seize le seize mars  
Présents: 10 Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du château, sous la  
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal le 10 Mars 2016

**PRESENTS:** Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD – Hélène MERINO – Bruno DURAND - Johannes VAN STRIEN – Nicole HULOT- Benoît BOUSSIQUET – Michel FOUILLET

**ABSENTS :** Laetitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Benoît BOUSSIQUET

**Secrétaire de séance :** Hélène MERINO

### **Divers :**

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Don du Comité des Fêtes
- Devis mur Place des fossés

### **Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 17 Février 2016 :**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 Février 2016.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 Février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **1 – Vote du compte administratif du service d'adduction d'eau potable :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2015 du service d'adduction d'eau potable, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015 du service d'adduction d'eau potable comme suit :

|                             | Fonctionnement |                       | Investissement |                     |
|-----------------------------|----------------|-----------------------|----------------|---------------------|
|                             | Dépenses       | Recettes              | Dépenses       | Recettes            |
| Opérations 2015             | 107 6165,37 €  | 127 440,10 €          | 110 981,75 €   | 91 763 33 €         |
| Résultats exercice 2015     |                | 19 823,73 €           | 19 218,42 €    |                     |
| Reports 2014                |                | 88 766,70 €           |                | 38 147,41 €         |
| <b>Résultats de clôture</b> |                | <b>+ 108 590,43 €</b> |                | <b>+ 18 98.99 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 abstention, 0 voix contre, 10 voix pour, approuve le compte administratif 2015 du service d'adduction d'eau potable.

**2 – Vote du compte administratif du service assainissement :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2015 du service assainissement, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015 du service assainissement comme suit :

|                             | Fonctionnement |                     | Investissement      |             |
|-----------------------------|----------------|---------------------|---------------------|-------------|
|                             | Dépenses       | Recettes            | Dépenses            | Recettes    |
| Opérations 2015             | 60 034,97 €    | 62 016,34 €         | 36 920,00 €         | 41 680,83 € |
| Résultats exercice 2015     |                | 1 981,37 €          |                     | 4 760,83 €  |
| Reports 2014                |                | 1 396,22 €          | 11 797,83 €         |             |
| <b>Résultats de clôture</b> |                | <b>+ 3 377,59 €</b> | <b>- 7 037,00 €</b> |             |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 abstention, 0 voix contre et 10 voix pour, approuve le compte administratif 2015 du service assainissement.

**3 – Affectation de résultats service assainissement :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget assainissement 2016 la somme de 3 377,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter la somme de 3 377,59€ au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2016 du service assainissement.

**4 - Vote du compte de gestion 2015 du service d'adduction d'eau potable :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par monsieur le receveur du Bugue et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service d'adduction d'eau potable.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**5 - Vote du compte de gestion 2015 du service d'assainissement :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par monsieur le receveur de LE BUGUE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service d'assainissement.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**6 - Vote du budget primitif 2016 du service d'adduction d'eau potable :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 du service d'adduction d'eau potable comme suit :

| FONCTIONNEMENT |              | INVESTISSEMENT |              |
|----------------|--------------|----------------|--------------|
| DEPENSES       | RECETTES     | DEPENSES       | RECETTES     |
| 212 145, 43 €  | 212 145,43 € | 148 958,31 €   | 148 958,31 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour adopte le budget primitif 2016 du service d'adduction d'eau potable.

**7 – Vote du budget primitif 2016 du service assainissement :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 du service assainissement comme suit :

| FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |             |
|----------------|------------|----------------|-------------|
| DEPENSES       | RECETTES   | DEPENSES       | RECETTES    |
| 79 195,00 €    | 79 195,00€ | 44 260,59 €    | 44 260,59 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour adopte le budget primitif 2016 du service assainissement.

### **8 – Etude pour éclairage public :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du SDE 24 une étude pour l'éclairage public pour desservir la Place de L'Eglise Sainte Catherine et le parking Route de Trémolat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- sollicite le SDE24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du SDE 24.

### **8 – Brocante professionnelle du 27 juillet 2016 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Didier GALLINATO a demandé l'autorisation d'organiser le mercredi 27 juillet 2016 la brocante professionnelle sur le parking du terrain de football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- à l'unanimité des membres votants accepte cette demande et mandate Monsieur le Maire pour signer une convention avec l'association Didier Gallinato Organisation.
- par 1 abstention, 0 voix contre et 10 voix pour décide de fixer le montant de la redevance à 330,00 €

### **9 – Convention avec la communauté des Anglicans pour l'utilisation de l'église Sainte Catherine :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec la communauté des Anglicans pour l'utilisation de l'église Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

### **10– Don du Comité des Fêtes :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du don du Comité des Fêtes de Limeuil d'un montant de 555,00 € pour la participation à l'achat d'une sonorisation en collaboration avec la mairie et le Club de pétanque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

### **11– Devis mur :**

Monsieur le Maire rappelle que l'Association CONCORDIA qui avait été contactée pour la réfection du mur de soutènement du château ne pouvant intervenir qu'au mois de juillet et considérant que la réalisation de ces travaux devient urgente, il a été décidé de demander des devis à plusieurs entreprises. Il présente au conseil municipal les devis de :

Entreprise LANDON de Limeuil, d'un montant de 9 828,00 € (dont bouchage de trous et reprise d'un angle de mur qui n'est pas compris dans les autres devis).

Entreprise DELMARES de Paunat, d'un montant de 9 438,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention, 0 voix contre et 10 voix pour décide de retenir le devis de l'entreprise LANDON.

### **Questions diverses :**

- La réunion publique concernant l'Agenda 21, le P C S, le stationnement et le Garden Party aura lieu le 26 avril 2016 à 20h30.à la salle du château .
- Monsieur Michel FOUILLET se renseigne sur l'installation d'une bache à incendie enterrée pour desservir le secteur des côteaux ( les Vignes –Gorseval – Pechnaudine – les Bailloutets ) .
- Monsieur le Maire et Mme Laurence NINNIN ont rencontré Mme HANNINEN le 09 mars. Ils lui ont demandé son avis sur les différents travaux que la mairie souhaite réaliser et qui se trouvent dans le champ d'application des bâtiments de France.
- La clôture du stade municipal imposée par la fédération française de football est en cours

La secrétaire de séance  
Hélène MERINO

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ